



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-767-1058 du 29/01/2018

## RECRUTEMENT D'UN MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU DASEN DES HAUTES ALPES

Référence : article 31-1-V du décret statutaire n° 1195 du 27 novembre 1991 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les médecins de l'éducation nationale 1ère classe

Dossier suivi par : Mme PIANA - Tél : 04 42 91 72 37 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel : mireille.piana@ac-aix-marseille.fr et ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

L'emploi de médecin conseiller technique du directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes est vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La fiche de poste figure sur l'annexe ci-jointe.

Les personnels intéressés sont invités à faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Direction des Ressources Humaines – Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement, place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence  
Tel. : 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mail),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : [ce.ia05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia05@ac-aix-marseille.fr) et au Dr Pierre Taudou, Médecin Conseiller technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille ([pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr](mailto:pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr)) ainsi qu'à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2  
–  
1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Personne à contacter à la DSDEN 05 :

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes  
12, Avenue Maréchal Foch  
05000 GAP  
Tel : 04.92.56.57.57

Mail : [ce.ia05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia05@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Bourse interministérielle de l'emploi public

Intitulé du recruteur : Ministère de l'éducation nationale/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Inspection académie des Hautes Alpes

Organisme de rattachement : Académie d'Aix-Marseille

Localisation : GAP

Catégorie : A – Médecin de l'éducation nationale

Intitulé : Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes

Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Adresse : Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Haute Alpes  
12, Avenue Maréchal Foch  
05000 GAP

Statut : Médecin de l'éducation nationale de 1<sup>ère</sup> classe, classé en groupe III par arrêté du 3 septembre 2012, détaché dans l'emploi de conseiller technique, débute à l'indice brut 846 et culmine à la hors-échelle A.

**Description de la fonction :**

Le conseiller technique responsable départemental est placé sous l'autorité du DASEN.

Il est chargé d'appliquer dans le département la politique nationale et académique dans le domaine de la santé scolaire. A cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les médecins de l'éducation nationale. Il organise les activités et participe à la planification des moyens propres du service de santé scolaire.

Il doit se positionner au sein du système éducatif et système de santé, connaître l'organisation et le fonctionnement institutionnel, savoir informer, communiquer et conseiller dans le champ de la santé.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale – conseillers techniques sont définies par la circulaire n°2015-118 du 10 novembre 2015 publiée au B.O. n° 42 du 12 novembre 2015.

**Conditions particulières d'exercice :**

Conformément aux dispositions du décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique, peuvent être nommés dans un emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique du groupe II ou du groupe III, les médecins appartenant à un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, titulaires d'un grade d'avancement et comptant au moins huit ans de services effectifs en qualité de médecin dans l'un de ces corps, cadres d'emplois ou emplois.

Cet emploi est classé dans le groupe 3 de la cartographie des emplois tenant compte de la typologie nationale établie pour le RIFSEEP. Il ouvre droit à une IFSE mensuelle de 920,00 € et au CIA.

**Personne à contacter (nom, téléphone, courriel) :**

Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Haute Alpes  
12, Avenue Maréchal Foch  
05000 GAP  
Tel : 04.92.56.57.57

Mail : ce.ia05@ac-aix-marseille.fr

**Modalités de candidature :**

Les candidats doivent faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Direction des Ressources Humaines – Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement, place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence – Tel. : 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mail),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : [ce.ia05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia05@ac-aix-marseille.fr), au Dr Pierre Taudou, Médecin Conseiller technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille ([pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr](mailto:pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr)) ainsi qu'à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) . L'objet du mail mentionnera le numéro de l'annonce BIEP.

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2 – 1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.